

Qu'est-ce que la circulation différenciée ?

En cas de pic de pollution à Genève :

- La circulation dans le centre du canton (hors autoroute) est interdite aux véhicules les plus polluants entre 6h et 22h.
- Seuls les véhicules munis d'un **macaron Stick'AIR autorisé** peuvent y circuler durant le pic.
- La **vignette française Crit'Air** est aussi reconnue.



Comment être prévenu ?

Vous pouvez être informé à l'avance de toutes les mesures grâce :

✓ à l'application **Air262**  

✓ aux **alertes Stick'AIR** par e-mail

Exceptions, macaron Stick'AIR, questions fréquentes...

toutes les réponses sur :

 stickair.ge.ch 



Des réponses personnalisées :

GE-Environnement Info - 022 546 76 00
ge-environnement@etat.ge.ch

Juin 2026 ETIENNE ETIENNE



L'air de rien, changeons l'air

CE QU'IL FAUT SAVOIR

DISPOSITIF STICK'AIR



En cas de pic de pollution, Genève active la circulation différenciée

pour protéger la santé des plus fragiles.



L'air de rien, changeons l'air

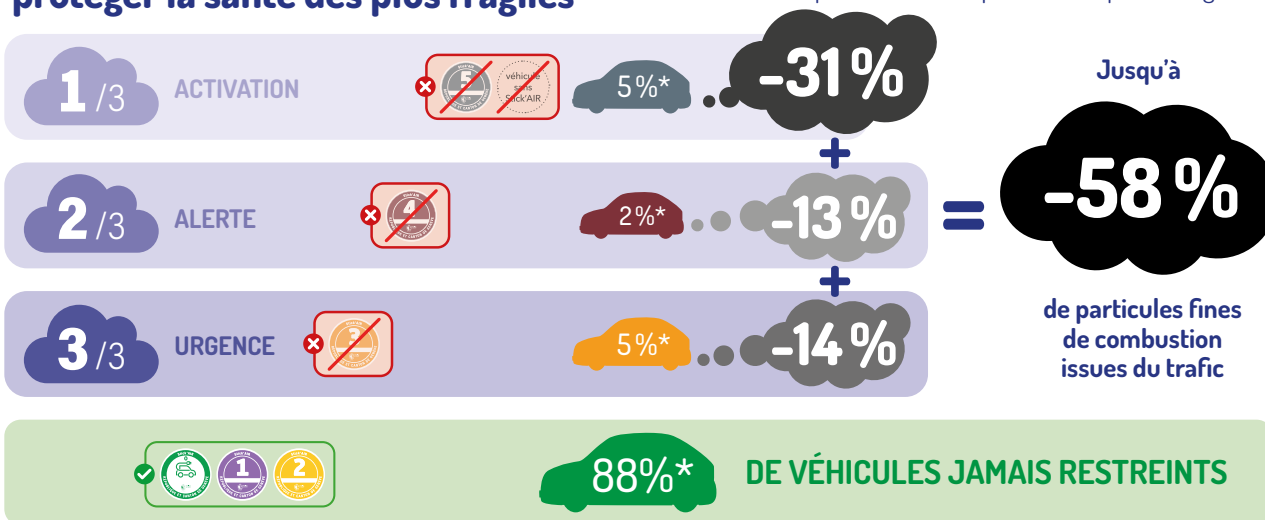
DISPOSITIF STICK'AIR

Sauf exceptions, tous les véhicules motorisés sont soumis aux règles de la circulation différenciée, qu'ils soient immatriculés à Genève, dans un autre canton ou à l'étranger.

Palier	Catégories Stick'AIR autorisées au centre du canton (6h-22h)	unireso Gratuit zone 10	80 Autoroute
HORS PIC DE POLLUTION		✗	✗
1/3 ACTIVATION		✗	✓
2/3 ALERTE		✓	✓
3/3 URGENCE		✓	✓

Une mesure très efficace pour protéger la santé des plus fragiles

La circulation différenciée permet de **réduire** fortement les émissions polluantes en impactant très peu d'usagers !



*du parc de véhicules genevois 2025

Comment obtenir le macaron Stick'AIR ?

Stick'AIR est disponible à la vente au tarif de 5 francs (prix coûtant) :

- En ligne (stickair.ge.ch) – frais en sus,
- Dans des stations-services, garages, carrosseries du canton,
- À la Fondation des parkings,
- À l'office cantonal des véhicules.



Pour déterminer la catégorie Stick'AIR adaptée, munissez-vous du permis de circulation de votre véhicule et rendez vous sur stickair.ge.ch

Vous pouvez privilégier des alternatives comme :



la mobilité douce



le carsharing ou covoiturage avec un véhicule muni d'un Stick'AIR autorisé



les transports publics qui sont gratuits à Genève aux paliers 2/3 et 3/3